

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - BANQUET

Boissons

Nous attirons votre attention sur le fait que les alcools doivent être consommés avec modération, de surcroît si les convives doivent utiliser leurs véhicules ensuite.

Réservation – Règlement - Annulation

La commande sera effective avec le règlement d'un acompte de 30%, faisant office de réservation. Cet acompte sera encaissé. Le règlement du solde se fera la jour de la prestation. En cas d'annulation, et si celle-ci intervient 30 jours avant la date prévue de la prestation, l'acompte sera remboursé. En cas d'annulation 7 jours avant la prestation, 50% de l'acompte sera remboursé. Après ces 7 jours, l'acompte ne sera pas remboursé.

Nombre de convives

Le nombre de convives devra être précisé par vos soins. Nous nous réservons le droit de modifier nos tarifs si le nombre de convives change. Le nombre de convives définitif devra nous être communiqué 15 jours au plus tard avant la date de la prestation. Ce nombre servira de base à la facturation finale.

Menus

Les menus de nos devis sont indicatifs et peuvent faire l'objet de modifications afin de satisfaire à vos demandes. Ces modifications peuvent faire l'objet d'une modification du prix. Dans ce cas, nous vous le préciserons dans un devis. Les plats des menus seront choisis à l'avance et identiques pour tous les convives, à l'exception des enfants si ceux-ci ont un menu spécifique. Les menus enfant ont des portions convenant à des enfants jusqu'à 12 ans environ.

Accès aux extérieurs

Les convives peuvent, pendant le banquet, accéder aux terrasses situées devant et derrière le restaurant. Ces espaces non clos ne sont en aucun cas des aires de jeux destinées aux enfants et peuvent de fait présenter des dangers pour ces derniers. Les enfants pourront y accéder sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents. Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que la terrasse devant le restaurant est située en bordure d'une route où la circulation reste importante.

Exclusivité de la salle, du restaurant

Pour un nombre de convives supérieur à 16, la salle du restaurant sera réservée en exclusivité au banquet. Toutefois, vous pouvez réserver en exclusivité la salle* pour un nombre de convives inférieur à 16, pour un prix fixé en fonction du nombre de convives**. Vous pouvez aussi réserver en exclusivité la totalité du restaurant selon le même principe pour un montant à convenir**.

Bon pour accord

M :

Le :/...../.....

Signature :

* l'accès aux toilettes de cette salle restera toutefois libre aux autres clients du restaurant
** nous consulter